

Saint-Livres, le 15 janvier 2024

PREAVIS MUNICIPAL No 01/2024

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 93'000.00
POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

But :

Conformément aux dispositions légales, plus particulièrement :

- à l'article 4, chiffre 3 de la Loi sur les communes,
- à l'article 14 du Règlement sur la comptabilité des communes,
- à l'article 17 du Règlement du Conseil communal de Saint-Livres,

la Municipalité soumet à votre approbation une demande de crédit d'investissement de Chf 93'000.00 pour la rénovation d'une partie de la toiture de la salle polyvalente.

Préambule :

La salle polyvalente de Saint-Livres a été construite sous la forme qu'on lui connaît en 1984. Aujourd'hui, elle n'est plus utilisée par les écoles mais elle permet d'assurer une vie sociale et culturelle à Saint-Livres étant employée de manière hebdomadaire par les sociétés locales et lors de nombreuses manifestations privées et publiques. Elle abrite également le local des archives communales ainsi qu'un abri de protection civile public.

Dans le courant de l'année dernière, il a été constaté des dégâts de fouines relativement importants au niveau de sa toiture. Afin de déterminer l'envergure des dommages et l'ampleur des travaux à entreprendre, la Municipalité a décidé de réaliser six sondages qui ont confirmé la présence de dégâts de fouines. Ces sondages ont également permis de constater que l'ensemble de la couverture et de la sous-couverture, soit tuiles, lattages, contre-lattages, sous-toiture, voligeage vertical sont en très bon état.

Les travaux se limiteront donc aux éléments suivants :

- Travaux d'entretien en toiture/mise aux normes (Poste A)
- Remplacement des avant-toits extérieurs nord et sud (Poste B)
- Réfection complète isolation/pare-vapeur de la zone entrée/cuisine (Poste C)
- Réfection isolation toiture principale zone ouest (1 travée) (Poste B)

Cet investissement conséquent permettra à notre village d'entretenir un établissement public polyvalent et de conserver sa valeur patrimoniale. Ces travaux permettront aussi de réaliser des économies d'énergie et de contribuer à préserver notre environnement dans une démarche de développement durable.

Aspects financiers :

Compte tenu du montant à engager, La Municipalité a sollicité des devis auprès de deux entreprises. Après analyse de ceux-ci, la Municipalité a privilégié le devis le plus attractif tout en garantissant un travail de qualité, s'agissant d'une entreprise locale et avec laquelle la Commune de Saint-Livres a l'habitude de travailler.

Le chiffrage de ces travaux peut être présenté comme suit :

• Travaux d'entretien en toiture/mis aux normes (Poste A)	Chf 13'392.00
• Remplacement des avant-toits extérieurs nord et sud (Poste B)	Chf 21'650.00
• Réfection complète isolation/pare-vapeur de la zone entrée/cuisine (Poste C)	Chf 25'585.00
• Réfection isolation toiture principale zone ouest (1 travée) (Poste B)	<u>Chf 24'442.50</u>
Sous-total (HT et hors rabais) :	Chf 85'069.50
Total :	TTC Chf 89'200.00
Divers et imprévus d'env. 5%	Chf 4'200.00
<u>Total</u> (arrondi):	TTC <u>Chf 93'000.00</u>

En outre et s'agissant de dégâts de fouines, la Municipalité a annoncé le cas auprès de son assurance bâtiment par laquelle elle est couverte pour les dommages dû à des morsures de fouines. Selon les conditions générales d'assurance, un montant de Chf 50'000.00 (franchise de Chf 1'000.00) est prévu pour ce type de dommage. L'analyse de ce sinistre est cependant toujours en cours auprès de notre assurance et ce montant n'est à ce jour par garanti.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Livres

Vu	le préavis municipal n° 01/2024
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et
considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
	<u>décide</u>
d'autoriser	la Municipalité à procéder à la réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente
d'accorder	à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de Chf 93'000.00
de financer	ces travaux par la trésorerie courante.
d'amortir	le montant de Chf 93'000.00 sur 30 ans.

Pour la section des bâtiments

Pour la section des finances

Frank Nussbaum, Municipal

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet Amandine Reymond